



Cœur de Lozère
Communauté de communes

Badaroux, Balsièges, Barjac,
Le Born, Mende, Pelouse,
Saint-Bauzile

Place Charles de Gaulle

B.P. 84

48002 Mende Cedex

Tél / 04 66 94 09 67

À Mende,

Monsieur Patrice SAINT-LEGER
Président de la Communauté de
Communes Cœur de Lozère

à

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
À l'attention de Madame Florence VIGNAL
Présidente
2, boulevard du Soubeyran
BP 90
48000 MENDE

N° d'enreg : PSL/JD-DB-développement économique-CJ/2026-juillet-26

Objet : rappel des conditions d'accueil à la déchetterie Cœur de Lozère

Copie à :

- Monsieur Régis PASCAL – chef du service mutualisé bâtiments / projets / propreté à la Communauté de Communes Cœur de Lozère

Madame la Présidente,

La déchetterie Cœur de Lozère est l'une des rares déchetteries du département de la Lozère à ne pas facturer l'accès aux entreprises ni à contrôler les entrées. Sa situation géographique, particulièrement centrale, ainsi que l'étendue de sa zone de chalandise contribuent à son attractivité.

Cette attractivité se traduit par une hausse significative des apports. Entre 2020 et 2024, les tonnages collectés ont augmenté de près de 5 %. La benne « tout-venant » représente à elle seule 79 % du coût global de traitement pour l'année 2025, soit près de 142 000 €.

Ce niveau de dépôt s'explique à la fois par un tri parfois insuffisant de la part des usagers et par une fréquentation importante des entreprises. Dans certain cas, afin de gagner du temps, les déchets ne sont pas suffisamment triés avant leur dépôt, ce qui augmente le volume orienté vers la filière « tout-venant », la plus coûteuse pour la collectivité.

Je rappelle que, conformément au règlement de la déchetterie, les entreprises du territoire sont autorisées à accéder au site dans la limite de 1m³ par semaine, hors vendredis et week-ends. Cet accès est réservé aux entreprises dont le siège social est situé sur la Communauté de Communes Cœur de Lozère (Badaroux, Balsièges, Barjac, Le Born, Mende, Pelouse, Saint-Bauzile) ainsi qu'à celles de la commune du Chastel-Nouvel, conformément à la convention conclue entre nos deux parties.

Afin de garantir le respect de ces dispositions, mises en place dans un objectif de maîtrise des coûts supportés par la collectivité, des contrôles seront prochainement instaurés sur le site de la déchetterie Cœur de Lozère. Ils seront assurés par les services de la police municipale de la ville de Mende.

Les entreprises dont le siège social est situé sur le territoire et dont les apports dépassent 1m³ par semaine, ainsi que toutes les entreprises extérieures à ce périmètre, quel que soit le volume de leurs dépôts, sont invitées à se diriger vers Environnement Massif Central au 22 rue de la draine à Mende, qui a la capacité de réceptionner et de traiter l'ensemble des déchets professionnels.

Persuadé que vous saurez relayer de cette information auprès des entreprises Lozériennes et vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Patrice SAINT-LEGER